

APOSTOL



Octobre 2018 - N° 124

Gratuit dans nos chapelles

FABRÈGUES ∞ RODEZ ∞ MILLAU ∞ BOIRARGUES ∞ NARBONNE ∞ PERPIGNAN

Le point sur les canonisations

Au terme d'une procédure minutieuse, il existe un acte solennel de l'Eglise par lequel le pape, jugeant en dernier ressort et portant une sentence définitive, inscrit au catalogue des saints quelqu'un reconnu comme « serviteur de Dieu » et précédemment « béatifié ». Cet acte solennel est la canonisation.

Tout au cours de l'histoire de l'Eglise les papes ont canonisé les saints. « Nous honorons les serviteurs - expliquait le pape Jean XV au X^{ème} siècle - pour que l'honneur déborde vers le Seigneur qui a dit : Qui vous reçoit, me reçoit (Mt. X, 40), et qu'ainsi nous qui n'avons pas confiance en notre propre justice, par leurs prières et leurs mérites, nous ayons toujours un secours auprès du Dieu très clément. »

Toute personne qui a gagné son Ciel n'est cependant pas appelée à être canonisée. Pour cela, trois conditions sont requises : outre la mort en état de grâce, il faut « l'éclat extraordinaire des vertus pendant la vie, et la gloire des miracles après la mort. Ces deux conditions sont indispensables, nous

enseigne le pape Innocent III (XIII^{ème} siècle).

Le Pape, en canonisant un saint, présente donc un véritable modèle de vie chrétienne aux catholiques, ce qui ne plaît pas du tout au diable. Ne veut-il pas nous voir plutôt sur la route de l'Enfer ? Aussi essaya-t-il une grande défaite à ce sujet au concile Vatican I (1870) qui définit l'infailibilité pontificale. Mais il eût sa revanche au concile Vatican II (1965) qui acquit bon nombre de catholiques et d'hommes d'Eglise aux idées d'un monde où l'infailibilité est mise en veille et où la sainteté est remplacée par l'humanité.



De là plane le doute – ni plus, ni moins – concernant toutes les nouvelles canonisations (Jacinthe de Fatima, Padre Pio, Paul VI...). Doute appelé à être levé par l'autorité de l'Eglise en son temps et qui permettra à ceux qui le méritent d'être bel et

bien canonisés. Patience.

Abbé Jean-Marie MAVEL

La canonisation à travers les âges



La discipline ecclésiastique pour les canonisations n'a pas toujours été la même à travers les siècles de l'Eglise. Juste avant la réforme de 1983 faite par Jean-Paul II, les canonisations se déroulaient ainsi :

- L'évêque du diocèse de naissance ou celui du rappel à Dieu de la personne concernée commence un procès d'information pendant lequel on recueille des témoignages sur les vertus pratiquées et sur d'éventuels miracles. On procède également à une enquête de non-culte. En effet, si une personne reçoit ou a reçu un culte public alors que l'autorisation n'en a pas été donnée par Rome, la cause est immédiatement abandonnée. Une fois cette première enquête accomplie et la reconnaissance par l'évêque que la réputation de sainteté est appuyée sur des preuves solides, la cause est introduite à Rome et le dossier confié à la Sacré Congrégation des Rites (SCR). La personne est alors *Serviteur de Dieu*.

- Cette congrégation ne va pas se précipiter dans l'étude du dossier et attendre une dizaine d'année avant de se pencher sur le cas, et ce, seulement si la réputation de sainteté s'étend et que de nouveaux témoignages viennent la confirmer. On commence alors par un débat contradictoire afin de vérifier l'absence de tout vice de procédure. S'ensuit l'examen minutieux des écrits de la personne afin d'en vérifier la parfaite adéquation avec la doctrine catholique. Si l'avis donné par la SCR est positif et que le Souverain Pontife y appose son Placet, la personne est alors *Vénéérable*.

- La SCR va alors mener sa propre enquête sur la vie et les miracles, enquête menée de façon très solennelle avec interrogatoires des témoins dans des églises avec serments sur les Evangiles. Cette enquête terminée, et seulement au moins cinquante ans après la mort du Vénéérable, le dossier est discuté, scruté, l'héroïcité des vertus et les miracles passés à la loupe dans plusieurs assemblées au sein de la SCR. Lorsque deux miracles au moins sont reconnus le Souverain Pontife peut alors déclarer *Bienheureux* le sujet du procès de canonisation. Le culte public est alors autorisé ainsi que l'usage de reliques.

- Enfin, après une nouvelle enquête sur deux nouveaux miracles et de nouveaux témoignages sur le Bienheureux, le Pape procède à divers Consistoires au cours desquels il recueille l'avis des Cardinaux. Il décidera alors de procéder à la canonisation du Bienheureux qui sera faite au cours d'une cérémonie solennelle et de la messe en l'honneur du nouveau *Saint*.

Mais il a fallu du temps pour arriver à une telle complexité de procédure. Dans les premiers temps de l'Eglise, on ne rendait un culte qu'aux martyrs. Ils étaient les seuls saints que l'on vénérât par le recueil des reliques, la célébration de la messe sur leur tombeau. C'était la forme de canonisation la

plus ancienne et la plus simple, en vigueur pendant les persécutions. Au III^{ème} siècle, la coutume de célébrer une solennité ecclésiastique en l'honneur des martyrs devint universelle. Cependant, cela n'était possible que si l'évêque, après avoir eu la preuve du martyre, donnait son approbation au culte. C'est la raison pour laquelle on recueillait soigneusement les actes des martyrs, c'est-à-dire le récit de leurs tribulations et de leurs morts. C'était une première ébauche de procès de canonisation.

Après le IV^{ème} siècle, celui-ci va prendre une place plus importante car on canonise non plus seulement pour le martyre, mais aussi pour la pratique héroïque des vertus. Ainsi, des ermites comme saint Paul, le premier ermite, saint Antoine ou saint Hilarion sont déclarés saints et honorés comme tels. Le culte rendu à saint Athanase et saint Ephrem en Orient, et à saint Martin en Occident, connaît un développement considérable. L'Eglise va apporter plus de soin encore dans l'examen de la sainteté pour reconnaître les vrais confesseurs car les erreurs sont plus faciles que dans celui du martyre. Là aussi, des

hommes au-dessus de tout soupçon choisis par le Pape sont chargés de recueillir par écrit les témoignages des vertus héroïques et des miracles opérés par ces confesseurs ou par leur intercession. Plusieurs conciles provinciaux interdisent tout culte avant le jugement officiel par l'autorité. Suite à cela nombre de noms sont rayés et leurs cultes interdits.

Les évêques, pouvant permettre un culte public, avaient donc le pouvoir de béatifier, avec accord tacite ou public du Pape, mais pas de canoniser car la canonisation n'avait lieu que lorsque le culte s'étendait en dehors des limites du diocèse, donc en dehors du pouvoir de juridiction d'un évêque local. La canonisation était donc bien réservée au Pape.

Il en fut ainsi pendant environ 1000 ans. Mais les abus se multiplièrent à cause de l'imprudence des peuples trompés par des apparences, et aussi à cause de négligences de certains évêques dans les enquêtes. Par conséquent, il n'y eût plus d'accord tacite du Pape, il fallait que tout passe par un tribunal.

Fin XI^{ème} siècle - début XII^{ème}, trois papes déclarent que l'examen des vertus et des miracles doit se faire au cours de conciles, surtout de conciles généraux. Seul le Pape pouvait le faire hors concile.

A partir de 1170, le pape Alexandre III affirma par décret que toute canonisation et béatification était strictement réservée au Souverain Pontife, ce qui fut réaffirmé par un bref du pape Urbain VIII en 1634, *Coelestis Hyerusalem cives*. La procédure fut mise au clair par le pape saint Pie X dans le Code de Droit Canon publié en 1917 par son successeur.

Abbé François BRUNET de COURSSOU

Des saints sûrs et certains !



Qu'est-ce qu'un saint ?

Un saint est celui dont on invoque la protection, que l'on prie, que l'on vénère. C'est quelqu'un dont on admire la vie, et que l'on veut imiter. C'est celui dont on est sûr qu'il est au ciel parce qu'il est mort en état de grâce et a été canonisé.

Quelle est l'autorité du pape lorsqu'il canonise ?

Toute la tradition de l'Eglise reconnaît que la canonisation ne peut être une erreur, car elle n'est pas seulement la proclamation du jugement porté par les évêques et le monde catholique, mais bien un nouveau jugement porté par le pape en qualité de successeur de saint Pierre. « L'infailibilité du pontife romain est obtenue par mode d'assistance divine. C'est pourquoi le pape en vertu de sa fonction et à cause de l'importance du fait est tenu d'employer les moyens requis pour mettre suffisamment à jour la vérité, et l'énoncer correctement. » Mgr Gasser, défense du ch.IV de Pastor aeternus.

Quelle est la portée et l'importance d'une canonisation ?

La portée du jugement du pape est triple : il déclare que telle personne par la pratique héroïque des vertus surnaturelles est aujourd'hui au ciel, que cette personne est un modèle et qu'en l'imitant on ira nous aussi au ciel, que tout fidèle peut l'invoquer mais est aussi tenu d'honorer ce saint.



Suffit-il de mourir en état de grâce pour être inscrit dans le catalogue des saints ?

Non, « ce que l'Eglise exige de ceux auquel elle réserve les honneurs de la canonisation c'est la possession de toutes les vertus sans exception (théologiques et morale). Ces vertus, ils ont dû les pratiquer jusqu'à l'héroïsme. » DTC. De plus l'Eglise exige que Dieu se fasse témoin direct et privilégié de cet héroïsme par le moyen de ses miracles.

Pourquoi l'héroïcité de la vertu est-il absolument nécessaire ?

L'héroïcité de la vertu est absolument nécessaire car elle est le signe indubitable de la perfection atteinte avec le secours de la grâce, et c'est par elle que la vie du canonisé prend la valeur d'exemple pour l'Eglise.

Y a-t-il eu beaucoup de canonisations dans l'Eglise ?

L'Eglise a toujours été prudente en choisissant ses exemples c'est pour cette raison qu'elles ont été peu nombreuses. Depuis Vatican II on assiste à une explosion des canonisations.

Pourquoi les canonisations sont-elles devenues nom-

breuses ?

Les canonisations sont devenues plus nombreuses soit parce que la sainteté est devenue plus facile, soit parce que la notion de sainteté et la procédure de canonisation ont été revus à la baisse. Jean-Paul II en explique la raison : « Le concile a mis en lumière de façon particulière l'appel universel à la sainteté » Discours aux cardinaux le 13 juin 1984. L'idée de la sainteté comme une donnée commune est au centre du chapitre V de Lumen Gentium (Vatican II).

En quoi la procédure a-t-elle changé ?

Paul VI a fait remplacer le double procès de l'Ordinaire et du Saint Siège par un unique procès qui est désormais mené par l'évêque en vertu de sa propre autorité et avec le renfort d'une délégation du Saint Siège. Jean Paul II entérine dans le code de 1983 ces réformes et demande deux fois moins de miracles. Le délai avant l'introduction d'une cause est réduit de 50 ans à 5 ans, laissant plus d'emprise à la pression populaire. Le 11 juillet 2017 le pape François rajoute une

nouvelle close de béatification et de canonisation : « l'offrande de la vie » qui se distingue des éléments sur l'héroïcité des vertus et du martyre. Elle nécessite seulement l'exercice ordinaire des vertus chrétiennes.

Quelle attitude engendre ces nouvelles canonisations ?

- Le doute quant à la vertu héroïque. Changer l'objet d'un acte c'est changer l'acte lui-même, or l'objet de la canonisation est la sainteté. Depuis Vatican II sa définition est davantage basée sur la dignité de la personne humaine que sur l'action surnaturelle du Saint Esprit. L'acte posé par le pape peut-il être alors une canonisation ?

- Doute du côté de la procédure Elle réalise d'autant moins les garanties requises de la part des hommes d'Eglise pour que l'assistance divine assure l'infailibilité de la canonisation.

- Doute vis à vis de l'autorité de l'acte solennel. La réforme de l'action papale, qui ne devient plus qu'un promulgateur dans le procès, correspond à un retour à la législation du XII^{ème} siècle qui n'était pas reconnue comme infailliable. Cette réforme provient de l'esprit collégial qui a envahi l'Eglise au concile Vatican II et qui veut faire croire en pratique que le pouvoir suprême dans l'Eglise est entre les mains du collège des évêques présidé par le pape.

Ce doute fondé ne nous permet pas de juger si ce fidèle défunt est au ciel, mais nous incite par prudence de nous abstenir de lui rendre un culte public.

Abbé Denis QUIGLEY

Une canonisation est-elle infallible ?



Par les temps qui courent, un catholique qui connaît son catéchisme est en droit de se poser la question. Pourquoi ? Parce qu'on lui propose assez régulièrement, depuis plusieurs décennies, des modèles qui constituent en soi des contre-exemples : une Mère Térèse qui refusait de chercher à convertir les hindouistes mourants, un Jean-Paul II qui convoqua toutes les religions à Assise et embrassa le Coran, et tant d'autres...

Constatant cela, le catholique qui a compris son catéchisme sera tenté de se dire : non, une canonisation ne peut pas être infallible. Disant cela, il proférera sans le savoir une erreur théologique.

Quoique le Magistère ne l'ait pas solennellement affirmé, il faut dire avec toute la Tradition : une canonisation est infallible, c'est-à-dire que sa véracité est garantie par Dieu lui-même, en raison de l'assistance promise par Notre Seigneur à son Eglise. Quels sont les preuves de cette infallibilité ?

Tout d'abord la canonisation des saints a toujours été présentée par l'Eglise comme irrévocable et devant être tenue par tous les fidèles. De plus, c'est l'enseignement commun et traditionnel des théologiens. Un fidèle peut refuser de croire à une apparition privée, même déclarée authentique par une enquête de l'autorité compétente, mais il ne peut sans faute refuser de reconnaître une canonisation¹. On s'en rend mieux compte en regardant les expressions utilisées par le Magistère de l'Eglise dans ces occasions. Ainsi Pie XII : « Pour l'honneur de la Sainte et indivise Trinité, (...) par l'autorité de Notre Seigneur Jésus-Christ, nous décidons et définissons que les saints Jean de Brito martyr, Joseph Cafasso et Bernardin Réalin confesseurs, sont saints (...). Nous établissons que leur mémoire doit faire l'objet d'un culte. » Citons encore un exemple de canonisation : celle de Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, le 17 mai 1925. Au cours de la cérémonie, devant une foule immense, un prélat déclare : « Levez-vous tous, Pierre va parler par la bouche de Pie ». Devant tous les cardinaux et évêques debout, Pie XI, assis et mitre en tête, prononce la formule rituelle : « Pour l'honneur de la Sainte Trinité et de chacune des Personnes divines, pour l'exaltation de la foi catholique et le progrès de la religion chrétienne, par l'autorité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, des bienheureux apôtres Pierre et Paul, après avoir mûrement délibéré et avoir plus d'une fois imploré le secours divin, ayant pris conseil de Nos vénérables Frères les cardinaux de la Sainte

Eglise Romaine, des patriarches, archevêques et évêques présents dans la ville, Nous déclarons sainte la bienheureuse Thérèse de l'Enfant-Jésus, Nous la définissons telle, Nous l'inscrivons au catalogue des saints et Nous décidons que chaque année (...) sa mémoire sera, devra être pieusement rappelée par l'Eglise universelle. Au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit. Amen. » On voit mal comment une formule si majestueuse, engageant l'autorité du Vicaire du Christ au cours d'une cérémonie aussi solennelle visant à proposer à tous les chrétiens l'exemple d'une vie sainte, pourrait ne pas être infallible.

Une deuxième raison se tire du but même pour lequel Notre Seigneur a institué le magistère de l'Eglise. Le magistère en effet a pour mission d'instruire les fidèles de la vraie doctrine, et de les diriger vers le salut éternel. Or la



canonisation d'un saint se rattache directement à la mission du magistère, car elle consiste à mettre sous les yeux des fidèles un modèle concret de sainteté à imiter. Lorsque l'Eglise canonise un saint, c'est comme si elle disait : « Invoquez cette personne et imitez-la afin de parvenir au Ciel ». On ne peut donc pas admettre que l'Eglise se trompe dans un domaine qui a une telle importance pour le salut des fidèles, puisqu'en canonisant un faux saint, l'Eglise encouragerait les âmes à imiter un faux modèle qui risquerait de les perdre.

On peut donc être sûr, en tant que catholique, que les canonisations sont infallibles. Encore faut-il qu'il s'agisse de vraies canonisations, précédées par de vraies enquêtes et attestées par de vrais miracles. Un autre article de ce bulletin montre pourquoi les nouvelles canonisations sortent du cadre des canonisations authentiques. Disons simplement ici pour conclure que les nouvelles règles posées par Jean-Paul II ne suffisent plus à garantir l'infaillibilité et aboutissent à la possibilité de proposer des contre-exemples au peuple chrétien. Par prudence, dans l'attente du jugement futur de l'Eglise sur les nouvelles canonisations, le catholique du XXI^{ème} siècle gardera donc dans son cœur les exemples des saints authentiquement canonisés dont l'infaillibilité est indiscutable (avant 1983).

Abbé Guillaume SCARCELLA

¹ Ainsi l'écrivain François Mauriac n'avait pas le droit de s'exclamer : « Ce saint-là n'est pas de ma paroisse ! » lors de la canonisation de saint Pie X par Pie XII.

On part !



Une colonie de vacances ? Ce mot tombé en désuétude reste chargé d'émotion pour beaucoup d'entre nous. Des souvenirs enfantins comme les batailles de polochon ou encore les chuchotements dans de grands dortoirs endormis ne s'y rattachent-ils pas ? L'expression est certes passée mais pas son existence ! Suivons à la façon d'une petite souris, un centre de vacances comme le dit la nouvelle terminologie. Attention, pas n'importe lequel, comme choisi au hasard. Non ! Accompagnons celui organisé par l'école Saint Dominique Savio et conduit par l'abbé Mavel et le frère Pascal.

On part ! A Triac-Lautrait, bourg bien paisible, proche de Jarnac. La Charente accueille donc notre groupe de 72 personnes dans de jolis bâtiments, anciennement une ferme à la cour fermée, décorée d'un puits ensoleillé. Tout commence bien sûr par un départ ! Les larmes, pour certains, témoignent des difficultés à s'extraire du cocon familial. Le roulement sourd des valises sur le sol fait partie intégrante de ces instants où l'on découvre de nouveaux lieux. Heureusement l'équipe d'animation n'est pas prise au dépourvu. Dans un premier temps, elle sourit, elle accueille, dirige et aide à l'installation. Dans un second temps, le lendemain,



elle propose un jeu, appelé d'intégration. Nous voyons alors, les enfants courir dans toute la propriété, leur permettant de se l'approprier, c'est le but ! A midi, déjà, les inquiétudes s'effacent car les participants s'aperçoivent alors que l'intendance suit. Une messe, car le spirituel est évidemment favorisé, ouvre des perspectives et clôture aussi belle-ment ces premières heures où l'encadrement sait qu'il joue l'ambiance à venir. La nuit porte conseil. Le lendemain, je peux vous assurer que les points stratégiques du réfectoire ont bien été repérés. Les céréales sont prises d'assaut. Le lait coule à flot, très vite, tous sont installés gentiment et mastiquent allégrement ne se souciant de rien... Mais très vite, la machine prend du rythme avec les toutes premières activités proposées. Les jeunes malgré la chaleur étouffante, s'y donnent avec joie et force. Certes la randonnée ne rencontre pas le succès qu'elle mérite, mais bon ! Il faut dire que d'autres profitent de la rivière et donc de la fraîcheur. Et puis, le lendemain, ce sera à leur tour d'être en nage dans les salles du laser game. De connaître la joie du score élevé ! Plus tard, nos enfants pourront s'initier aux joies de la grimpe dans un parc magnifique, proche d'une abbaye au nom délicat de Fontdouce. La journée au Futuroscope

se distingue aussi. Deux cars se positionnent sur le parking. Le lever a lieu à 6h et la messe à 5h30 ! On enfile les spectacles, les marches, les salles s'étalant sur un grand espace, les files d'attente, le bruit, parfois, une boisson fraîche. Mais quelle journée ! Dommage qu'il faille se retrouver pour un départ prévu à 19h ! Le lendemain, le lever plus tardif et une journée calme nous aide à récupérer car il faut le reconnaître même si nous l'avions anticipé, on est peu groggy. Les journées défilent ainsi, alternant les activités physiques, culturelles mais aussi plus simplement conviviales avec des jeux de société installés dans une grande salle. C'est dans cette même salle que tous regardent les matchs de la coupe du monde. Heureusement, nous n'avons pas de voisin immédiat car les passions se déchaînent... Le parc qui enserme nos bâtiments participe aussi à l'éclosion du climat serein auquel nous aspirons. On y voit des enfants

jouer au foot, parcourir les chemins avec les vélos que nous avons loués : « Les casques ! » Sur la grande allée goudronnée qui mène à la nationale, des groupes conversent ! Plus tard en soirée, des veillées où chaque équipe propose aux autres une soirée divertissante concourent à cette atmosphère. Des chants alternent alors avec des sketches et des histoires... Il faut y être pour réaliser l'intérêt que peuvent y

porter nos colons. L'air de rien, il ne faut pas les décevoir. Après tout cela, notre centre se distingue aussi par la présence d'un prêtre et de quatre séminaristes. Ils ne sont pas là pour de la figuration, vous vous en doutez bien. Voilà pourquoi leur journée commence invariablement par leur présence à la chapelle improvisée dans une salle de classe. Prime, méditation suivie de la messe. Un lever pour eux vers 6h30. La veille, les enfants souhaitant aller à la messe se signalent à un animateur qui les réveille avant les autres. Sous la direction de l'abbé Mavel qui confessait pendant les chapelets du soir, nos séminaristes pouvaient aussi donner un topo sur tel ou tel saint. Une imposition du scapulaire ou de la médaille miraculeuse vers la fin du séjour, fut un temps fort, comme on le dit maintenant. Les enfants le prirent très au sérieux, suivant allégrement les conseils de leur l'aumônier.

Le mot de la fin ? Je le laisse à un jeune garçon qui viendra me demander après la dernière veillée à l'atmosphère si particulière : « Mon frère, les cadeaux ; c'est pour fêter votre départ à la retraite ??? »

Frère Pascal

Mais, que sont ces valises, ces ballons et ces sacs de ravitaillement qui envahissent notre buanderie ce **dimanche 26 août** ? Et que dire du groupe d'étudiants qui se pressent autour des voitures stationnées sous nos sapins ? Facile ! Voulant leur faire profiter des derniers jours où ils peuvent encore oublier les amphithéâtres étudiantins, l'abbé Quigley conduit nos jeunes en Vendée pour quelques jours de sains loisirs. Ils profitent ainsi, outre d'une présence sacerdotale, des spectacles du Puy du Fou qu'on ne présente plus, ou d'activités sportives.



Début septembre voit le retour de l'abbé Scarcella et du frère qui ont suivi, l'un au Pointet, l'autre à Gastines, une retraite spirituelle. Puis, nos élèves retrouvent dans un cycle du temps bien rodé, leurs habitudes scolaires en s'appropriant l'air étonné, ce mot d'une publicité locale : « Oh ! Il pleut des mots... » Ceux de Perpignan découvrent en plus, leur nouvelle

maîtresse que nous assurons d'ailleurs de nos prières et de nos encouragements, ne fait-elle pas un beau métier ? Les parents de cette charmante école la découvriront à leur tour dans la fameuse réunion que l'institution scolaire aime organiser en cette période de l'année propice aux bonnes résolutions.



Les enfants travaillent, mais les adultes ne restent pas sur leurs transats car ce **mercredi 5 septembre**, certains écoutent sagement le topo de leur prieur. Deux jours plus tard, ils se

mettront, cette fois, à écouter les leçons divines, en sanctifiant la journée par leur présence au salut et à la messe du Sacré Cœur, premier vendredi du mois oblige !

Ce **dimanche 9**, un apéritif est servi à l'issue des cérémonies, nous fêtons saint Pie X, le patron de notre Fraternité.

Ce **mardi 11**, seize de nos étudiants se retrouvent autour de l'abbé Quigley. Mais avant, avec la même attention qu'un oiseau préparant le nid pour sa future nichée, il a organisé et participé à l'entretien de l'appartement qui les accueille. Certains enfants profitent d'un mercredi tous les quinze jours, pour



connaître leur religion grâce aux cours de catéchisme donnés au prieuré. Bien sûr, toutes nos paroisses organisent le leur, probablement à des horaires différents.



Après ces deux mois de repos, le prieuré avait bien besoin d'une remise à niveau. Ce qui fut fait ce **samedi 15**, où l'on frotte du sol au plafond sans négliger le jardin. Je ne sais si nous utilisons la marque du célèbre Monsieur aux muscles saillants et à la boucle d'oreille triomphante, mais en fin de journée, une bonne odeur

de frais règne dans nos locaux. Merci à tous !

Le lendemain, les abbés Mavel et Quigley avec un courage qui n'a d'égal que leur zèle, organisent un patronage pour les enfants. Pique-nique, randonnée au mont Saint-Baudile, bonne humeur, illuminent ce **dimanche 16**.

Je vous laisse, en constatant avec un certain soulagement, que ce bulletin n'est pas aussi long que le texte du cardinal de Retz qu'exhume Eric Vuillard, 14 juillet. Ce prince de l'Eglise écrivait pourtant : « Madame, quelques répugnances que je puisse avoir à vous donner l'histoire de ma vie... » Le romancier remarque cependant malicieusement : « (...) Et qui concluait un bon millier de pages plus tard... »



**Récollecion
du Tiers-Ordre
de la FSSPX**

A Perpignan

**Le dimanche 14 octobre
de 10h30 - 15h**

FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT PIE X
**Pèlerinage international
du Christ-Roi à Lourdes**

**27, 28 et 29
octobre 2018**

Messe d'ouverture
le samedi 27 octobre à 14h30
à la basilique St Pie X

160^{ème}
anniversaire
des apparitions

RENSEIGNEMENTS
École St Michel Garicoitz
05.59.65.70.05
64e.etcharry@fsspx.fr

HÉBERGEMENT
christrolourdes@gmail.com
07.81.72.55.55

INSCRIPTION MALADES
02.49.06.51.50

**PÈLERINAGE
LES JEUNES
À
LA SALETTE**

**13 - 14 Octobre
2018**

Inscriptions et renseignements sur
www.lesjeunessalette.fr

Dès 6 ans

Patronage

**Le dimanche 21 octobre
au prieuré saint François de Sales**

10h30-16h

PRIEURÉ SAINT-FRANÇOIS DE SALES (34) FABRÈGUES - BOIRARGUES (Lattes)

- ❖ **1^{er} vendredi - 5 octobre**
- Boirargues : Messe à 8h.
- Fabrègues : Heure sainte à 17h30. Messe chantée avec orgue à 18h30.
- ❖ **1^{er} samedi - 6 octobre :**
- Boirargues : Messe à 8h.
- Fabrègues : Heure Sainte à 17h30. Messe chantée avec orgue à 18h30.
- ❖ **1^{er} dimanche :** Quête pour l'entretien du Prieuré.

- ❖ **Catéchisme des adultes :** le mercredi à 19h15.
Thèmes de l'année : *Catéchisme du concile de Trente* (Abbé Mavel)
La Messe (Abbé Brunet de Coursou)
- ❖ **Catéchisme des enfants :** le mercredi 10 - Abbé Quigley / Frère Pascal
- ❖ **Cercle des Etudiants :** les mardis 09 et 23 à 19h, Topo, repas. 9 rue Jean-Jacques Rousseau - Montpellier.
- Abbé Quigley.
- ❖ **Soutien pour l'école St Dominique Savio :** quête et vente de gâteaux le dimanche 14.
- ❖ **Samedi de travaux :** dimanche 20 octobre
- ❖ **Quête pour les fleurs :** dimanche 21 octobre
- ❖ **Patronage :** dimanche 21 octobre

PRIEURÉ DU CHRIST-ROI (66) PERPIGNAN

- ❖ **1^{er} vendredi - 5 octobre :** Messe à 18h30 et salut.
- ❖ **1^{er} samedi - 6 octobre :** Messe à 8h suivie du ¼ h de méditation.
- ❖ **1^{er} dimanche :** Quête pour les prêtres (frais de route).
- ❖ **Catéchisme des enfants au Prieuré :** chaque samedi à 10h, excepté vacances scolaires.

- ❖ **Catéchisme des adultes :** chaque vendredi de 19h15 à 20h. Abbés Mavel / Scarcella.
Catéchisme du concile de trente (Abbé Mavel)
Les origines de la crise de l'Eglise : pontificat de Pie XI (Abbé Scarcella)
- ❖ **Soutien pour l'école Notre-Dame du Mont-Carmel :** quête le dimanche 14.
- ❖ **Cercle St-Raphaël :** voir l'abbé Scarcella
- ❖ **Tiers-Ordre :** dimanche 14 octobre

ÉGLISE NOTRE-DAME DE GRÂCE (11) NARBONNE

- ❖ **1^{er} vendredi - 5 octobre :** Messe à 18h30.
- ❖ **1^{er} samedi - 6 octobre :** Messe à 9h suivie du

- cours de catéchisme pour adultes.
- ❖ **Louveteaux/louvettes :** Renseignements auprès de Cécile Cathala (06.41.47.93.72).
- ❖ **Cercle de Tradition :** Vendredi 19 à 19h15 ; Abbé Brunet de Coursou
- ❖ **Catéchisme des enfants :** vendredis 05 et 19

... QUELQUES DATES À RETENIR ...

☞ **Pèlerinage de la Salette :** 13 et 14 octobre, voir abbé Quigley

☞ **Pèlerinage de Lourdes :** du 27 au 29 octobre

ADRESSES DES PRIEURÉS ET DES CHAPELLES

Prieuré Saint-François de Sales
1 rue Neuve-des-Horts
34690 - Fabrègues

Prieuré du Christ-Roi
113 avenue Joffre
66000 - Perpignan

**Chapelle Notre-Dame de la Médaille
Miraculeuse**
Rue de la Chapelle
Boirargues
34970 - Lattes

Église Notre-Dame de Grâce
Rue de Belfort
11100 - Narbonne

Château de Cabanous
12100 - Saint Georges de Luzençon

Chapelle Sainte-Emilie de Rodat
40 Place des Fontaines
Capelle
12850 - Onet-le-Château (Rodez)

Messes dans les prieurés & chapelles

OCTOBRE	BOIRARGUES <i>Médaille Miraculeuse</i>	FABRÈGUES <i>Notre-Dame de Fatima</i>	RODEZ <i>Sainte Emilie de Rodat</i>	MILLAU <i>Cabanous</i>	NARBONNE <i>Église Notre-Dame de Grâce</i>	PERPIGNAN <i>Christ-Roi</i>
2018						
Lundi 1		18h30				08h30
Vendredi 5 <i>1^{er} vendredi</i>	08h00	18h30			18h30	18h30
Samedi 6 <i>1^{er} samedi</i>	08h00	18h30			9h00	08h00
Dimanche 7 <i>20^e après la Pentecôte Sol. ND du Rosaire</i>	08h30	10h30	--	--	10h00	10h30
Lundi 08		18h30				08h30
Vendredi 12		07h30			--	18h30
Samedi 13		18h30				18h30
Dimanche 14 <i>21^e après la Pentecôte</i>	08h30	10h30	--	17h00	10h00	10h30
Lundi 15		18h30				08h30
Vendredi 19		18h30			18h30	18h30
Samedi 20	08h00	18h30			09h00	08h00
Dimanche 21 <i>22^e après la Pentecôte</i>	08h30	10h30	10h30	17h00	10h00	10h30
Vendredi 26		18h30			18h30	--
Samedi 27	08h00	18h30				08h00
Dimanche 28 <i>23^e après la Pentecôte Fête du Christ-Roi</i>	08h30	10h30	--	--	10h00	10h30

Les confessions ont habituellement lieu ½ heure avant les messes et durant les messes dominicales à Boirargues et Fabrègues (sauf indication contraire).

Boirargues : Chapelet, chaque mercredi à 15h.

Perpignan :

- Chaque jeudi à 15h45, chapelet des mamans (pour les vocations) ;
- Chaque jeudi (sauf 1^{er} jeudi) de 19h15 à 20h : adoration du St Sacrement. Complies à 19h45.
- Chaque samedi, permanence de 9h à 12h (sauf indication contraire).

Coordonnées téléphoniques

Prieuré St-François de Sales - Fabrègues :

Tel : 09 81 28 28 05

Fax : 09 82 62 02 20

@ : 34p.fabregues@fsspx.fr

- Abbé Mavel : 06 15 54 84 06
- Abbé Brunet de Courssou : 06 50 62 99 55
- Abbé Quigley : 06 95 56 89 86
- Abbé Scarcella : 07 83 89 46 00
- Frère Pascal : 06 40 14 49 57

CARNET PAROISSIAL

A reçu la grâce du baptême

Jeanne GIMENEZ, le 5 août 2018

Jacinthe PICHARD, le 30 août 2018